



**Avenant n°1 à la convention tripartite pour  
l'organisation de la Fête du Blavet  
du 14 juillet 2023**

DEL20\_2023\_11\_20

En exercice : 29

Présents : 24

Votants : 29

Le vingt novembre deux mil vingt-trois à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de LANGUIDIC s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent DUVAL, Maire.

**Présents** : GARIDO Véronique, LE ROUX Anne, GUÉGAN Christian, MARETTE Nadège, LE GAL Patrick, EVANNO Sophie, LE DRÉAN Jérôme, de COUESBOUC Régis, LE GALLIC Christine, LE GAL Claude, FEBRAS José, JEGOUSSE Mickaël, PROD'HOMME Anne Sophie, du PREMORVAN Erika, DUPUY Typhenn, EVANNO Eric, EVANO Thomas, JEGOUX Thomas, CHOINIÈRE Katell, BOULOUARD Eric, ANN Véronique, PENNANEAC'H Mélanie, PURENNE Myriam.

**Etaient absents excusés** : de KERIZOUET Isabelle, DINASQUET Carolyn, LE CAPITAINE Anne-Cécile, TROTTIER Stéphane, VALPERGUE de MASIN Marie-Olga.

**Pouvoirs** : De KERIZOUET Isabelle donne pouvoir à DUVAL Laurent  
DINASQUET Carolyn donne pouvoir à GARIDO Véronique  
LE CAPITAINE Anne-Cécile donne pouvoir à JEGOUX Thomas  
TROTTIER Stéphane donne pouvoir à PURENNE Myriam  
VALPERGUE de MASIN Marie-Olga donne pouvoir à BOULOUARD Eric

Rapporteur : Laurent DUVAL

Le Maire informe l'assemblée :

En raison des fortes intempéries, les villes de Languidic, Baud et Quistinic ont annuler l'animation estivale collective "grand public" : Fête du Blavet 2023 à l'occasion de la fête nationale du 14 juillet.

Si l'intégralité des dépenses prévisionnelles (22 500 €) n'a pas été réalisée, certaines prestations ont néanmoins fait l'objet d'un paiement par la Ville de Languidic pour un montant de 13 296,54 €. Le détail de ces dépenses figure en annexe.

Aussi, il convient de refacturer comme prévu initialement dans la convention, la cote part de chaque collectivité.

A cet effet, il est proposé un avenant n°1 à la convention qui reprend le même pourcentage de participation financière à savoir : 17,78% pour Quistinic, 37,78% pour Baud et 44,44% pour Languidic.

Au vu des dépenses réellement engagées, les montants dus par Baud et Quistinic sont les suivants :

- Baud : 5 023,43 €
- Quistinic : 2 364,12 €

Le reste à charge pour Languidic est de 5 908,99 €.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29 et suivants ainsi que l'article L 5211-39 ;

**Vu** l'avis de la commission finances et ressources humaines ;

**Vu** le projet d'avenant ;

- **VALIDE** l'avenant n°1 à la convention de partenariat relative à l'organisation de la Fête du Blavet 2023,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ledit avenant avec Baud et Quistinic.

ADOPTÉ : à 29 voix pour.

Fait à LANGUIDIC, le 22 novembre 2023  
Le Maire,



Laurent DUVAL